BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET DEPENSES (*)		Date: 14/12/2021 RECETTES	
Frais de transport (2)	20	Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation	455		
Achat de fournitures (3) (à détailler)	284	Autres financements CSBM	279,00
Assurance	30		
Tracts, affiches	40		
Spectacle de magie x2	800	Aide demandée au PIC	1500
Divers	150		
Personnel bénévole		Bénévolat	
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	1779		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	1779	TOTAL	1779

(*) Les dépenses doivent être justifiées par des devis

- (1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez (2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :
 - avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
 - être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
 - être couverts par une assurance
 - contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur
- (3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)
- (4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.
- (5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.